

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
au
Moni
belg



20055543

Tribunal de l'entreprise de Liège

28 AVR. 2020

Greffier Huy

N° d'entreprise : **0536 644 481**

Nom

(en entier) : **CHÂTEAUX THERMES & GOLF**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Wanzoul, 66, 4520 Wanze**

**Objet de l'acte : Dépôt du projet de scission partielle de la SRL NAXHELET par absorption
par la SA CHÂTEAUX THERMES & GOLF**

CHÂTEAUX THERMES & GOLF

Société anonyme

Rue de Wanzoul, 66

4520 Wanze

R.P.M. Liège (division Huy)

Numéro d'entreprise : 0536.644.481

Projet de scission partielle de la société à responsabilité limitée NAXHELET par absorption par la société anonyme CHÂTEAUX THERMES & GOLF

1. Cadre juridique

Conformément aux articles 12 :8 et 12 :59 du Code des sociétés et des associations (ci-après, « CSA »), nous avons l'honneur de présenter ci-après le projet de scission partielle de la société à responsabilité limitée NAXHELET par absorption par la société anonyme CHÂTEAUX THERMES & GOLF.

En résumé, la société partiellement scindée transfère à la société absorbante, sans dissolution de la société partiellement scindée, des éléments de son patrimoine, activement et passivement, constitutifs de la branche d'activité commerciale « exploitation d'un club de golf et de club house » moyennant l'attribution aux actionnaires de la société partiellement scindée de nouvelles actions de la société absorbante.

La loi prévoit notamment (art. 12 :59 CSA) que les organes de gestion des sociétés participant à la scission partielle préparent un projet de scission partielle. Celui-ci peut être établi par acte authentique ou par acte sous seing privé et doit contenir certaines informations, notamment la description et la répartition précise des éléments d'actif et passif à transférer à la société absorbante et la répartition aux actionnaires de la société à scinder partiellement des nouvelles actions de la société absorbante.

Tel est l'objet du présent document, qui doit être déposé au Greffe du Tribunal de l'entreprise compétent six semaines au moins avant l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la scission partielle dont question dans le présent projet.

Le dépôt des projets de scission partielle sera effectué et les assemblées générales dans la société partiellement scindée et dans la société absorbante appelées à se prononcer quant à la scission partielle seront tenues après le 01/01/2020. Par conséquent, ce sont les nouvelles dispositions du Code des sociétés et des associations qui sont applicables au présent projet de scission partielle et seront applicables aux assemblées générales appelées à se prononcer quant à la scission partielle.

En outre, la scission partielle entraînant une modification des statuts de la société partiellement scindée et des statuts de la société absorbante qui interviendra au-delà du 01/01/2020, la société partiellement scindée et la société absorbante seront légalement tenues d'adapter leurs statuts aux dispositions du Code des sociétés et des associations, au cours des assemblées appelées à se prononcer quant à la scission partielle.

Les organes de gestion des sociétés participant à la scission partielle ont décidé de proposer à l'assemblée générale de leur société respective de faire application des articles 12 : 62 et 12 : 65 du Code des Sociétés et des Associations afin de simplifier les formalités et procédures de la restructuration envisagée. Il ne sera dès lors pas rédigé de rapport écrit et circonstancié de l'organe de gestion (visé à l'article 12 : 61 du Code des Sociétés et des Associations) dans les sociétés participant à la scission partielle ni de rapport du commissaire, ou à défaut de commissaire, d'un réviseur d'entreprises ou d'un expert-comptable externe (visé à l'article 12 : 62 du Code des Sociétés et des Associations) sur le présent projet de scission partielle.

MENTIONS PREVUES PAR L'ARTICLE 12 :59 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

I. Sociétés participant à la scission partielle

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/05/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

1. Société partiellement scindée

1.1. Forme

Société à responsabilité limitée

1.2. Dénomination

NAXHELET

1.3. Siège social

Rue de Wanzoul, 66

4520 Wanze

1.4. RPM et numéro d'entreprise

RPM Liège (Division Huy)

Numéro d'entreprise 0472.123.447

1.5. Historique de la société

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Denis GREGOIRE, Notaire à Moha, le 14 juin 2000, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 24 juin suivant sous le numéro 20000624-204.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Renaud GREGOIRE, Notaire associé de la société de notaires « Denis GREGOIRE et Renaud GREGOIRE, notaires associés » SRL, à Moha, le 26 mai 2014, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 16 juin suivant sous le numéro 14122902.

1.6. Représentation

La société est ici représentée par ses deux administrateurs, à savoir Madame Françoise de VAUCLEROY et Monsieur Bernard JOLLY.

1.7. Objet social

La société a, conformément à l'article 3 de ses statuts, ci-après intégralement reproduit, l'objet social suivant:
« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, la mise en valeur et la gestion de toute activité agricole, horticole et forestière, et plus généralement de production de produits du secteur primaire, tels que les produits alimentaires, forestiers et autres.

La société a également pour objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

1. - La gestion d'un centre d'affaires ou co-working.

- Toutes activités en vue de procurer à ses membres des avantages directs ou indirects, toutes opérations financières, commerciales et industrielles, se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport en général et du golf en particulier, et notamment :

- l'exploitation de clubs de golf et de club-house;

- l'exploitation d'une école de sports;

- l'exploitation de locaux destinés à la pratique du sport, d'événements culturels et sportifs.

- la gestion et l'exploitation de toute activité de loisirs et/ou de sports, de clubs sportifs, de camps d'entraînement.

2. - La société pourra également effectuer toutes activités de cours, formations, d'organisation d'événements, anniversaires, divertissements, fêtes en tous genres, salons, festivals, conférences, réunions, banquets, séminaires, concerts, cafés-concerts, théâtres, cabarets, spectacles, soirées, bals, incentive, réception, ainsi que toutes activités d'animations, manifestations à thèmes, recyclages pour personnes privées ou pour des sociétés.

- la recherche de sponsoring.

- le management de sportifs.

- le conseil en HORECA, l'organisation d'équipes ;

- la location de salles et de matériel; la location et la mise à disposition de personnel.

- Toutes organisations d'expositions ou participations à des expositions, d'enseignement ou prestations d'enseignement et cours.

- La société pourra également effectuer toutes activités de formations, cours, l'écolage, voyages, rallyes et l'étude de projets pour personnes privées ou pour des sociétés.

3. - l'exploitation (directe ou indirecte) de tous établissements ou de tous commerces à usage de boulangerie et pâtisserie, chocolaterie, confiserie, glacier, salons de thé, de dégustation, snacks, sandwicheries, de café, de brasserie, friterie, débit de boissons, cafétarias, restaurants, tavernes, l'activité de traiteur (pour particuliers et collectivités) ou toutes autres exploitations ayant un rapport direct ou indirect avec ces établissements ou commerces ainsi que toutes activités Horeca;

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, la représentation (en gros ou au détail) de toutes boissons généralement quelconques, tant alcoolisées que non alcoolisées, et entre autres: bières, vins, eaux, cafés, jus de fruits, et caetera;

- toutes activités en rapport direct et indirect avec le commerce (l'achat et la vente, la préparation et la distribution, etc), en gros et en détail de tous produits et denrées alimentaires et notamment de tous plats cuisinés de restauration, buffet froid, plats à emporter, pâtisserie, boulangerie, biscuiterie et autres produits alimentaires de restaurants et de salons de thé, en ce compris l'activité de traiteur.

- toute activité d'achat et de vente d'articles et produits frais (notamment fruits et légumes et d'alimentation générale et épicerie, de produits laitiers et œufs, de produits frais et surgelés (notamment de glaces et glaçons, de produits pour friteries tels que sauces, conserves, viandes surgelées ou non), de conserves et produits dérivés) de même que tous articles liés à l'art de la table et de décoration divers.

- la recherche et le développement, la fabrication et la confection tant artisanale, semi-artisanale qu'industrielle, la commercialisation, le courtage, le négoce de gros et de détail, l'importation et l'exportation, la préparation et le conditionnement de tous produits alimentaires au sens le plus large, salés, sucrés, exotiques, régionaux.

- toutes activités se rapportant à la boucherie, charcuterie, traiteur, gibier, volaille, poissonnerie, fromages et crémeries, et notamment : l'exploitation de tous établissements ou de tous commerces nécessaires à la réalisation de l'activité ci-avant.

- Le commerce (l'achat et la vente) au détail, la dégustation en alimentation générale, alimentation fine, produits artisanaux, l'importation de tous produits de ce type.

4. - l'exploitation de tous établissements ou de tous commerces à usage de hôtels, location de chambres meublées, salles de réception, séminaires, salons de thé, cafétérias, tavernes, ou toutes autres exploitations ayant un rapport direct ou indirect avec ces établissements ou commerces.

- toutes activités liées à la gestion et à l'exploitation d'hôtels ou de chambres d'hôtes.

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, surfaces de stockage se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

5. - l'exploitation de centres de bien-être, SPA, hammams, saunas, piscines, fitness, de centres paramédicaux associés au fitness, de centre de relaxation, cours communs (notamment de psychomotricité, gymnastique, etc).

- l'exploitation d'un centre de beauté-esthétique et de bronzage.

- l'esthétique, les soins de beauté (du visage et du corps), la manucure, le modelage d'ongles, l'application de maquillage permanent ou non, le maquillage pour spectacles ou films et d'effets spéciaux, l'application de tatouage non permanent, le tatouage permanent, le piercing, ...

6. - toutes prestations liées au bien-être, à la prévention (école du dos, de l'asthme, etc), l'hygiène et au sport, à l'assistance psychologique, notamment des massages, relaxation neuromusculaire, sans que cette énumération soit limitative.

- l'utilisation et l'enseignement des techniques de sophrologie, des techniques de massages, réflexologie, Shiatsu et de toutes techniques énergétiques et de relaxation ; la prestation de services et de conseils en ces domaines.

- l'organisation de cours individuels ou collectifs dans le cadre de la prestation des soins de santé;

Elle a également pour objet l'organisation de cours, séminaires, conférences et recyclages dans lesdites disciplines, le commerce de tous produits et appareils en rapport avec ces activités. L'objet social ne pourra être poursuivi que dans le respect des prescriptions d'ordre déontologique.

7. L'import-export, le commerce (achat et vente) de gros, demi-gros ou de détail, la conception, la fabrication-production (artisanale ou industrielle), l'importation, l'exportation, la distribution, la location de tous biens meubles, objets et accessoires, et notamment :

- de tous articles de parfumerie, cosmétiques et produits de soins.

- de produits de soin du corps et de beauté, de produits à usage sportif et paramédical, vêtements et matériel de sport.

- de tous articles et services utiles liés aux activités de la société et l'équipement de la personne en général, notamment vêtements, chaussures et accessoires, notamment liés à l'exercice d'activités sportives.

- de tout matériel ou véhicule de loisirs (à moteur ou non) relativement à l'exercice de tous sports et toutes activités et manifestations sportives, ainsi que de toutes pièces et accessoires ; l'entretien, atelier de réparation (la carrosserie), la peinture et la préparation de tous matériels et véhicules.

- de pains (de toutes sortes), pâtisseries, gâteaux, tartes, desserts lactés (frais, de conservation ou surgelés) ; biscuits, biscottes, pains d'épices, crêpes ; de pâtes destinées à la cuisson, de farines mélangées et préparées destinées à la préparation des produits dont question, etc ...

- d'articles de chocolaterie, cacao, pralines, de confiserie, bonbons, de produits de type friandise, de conserves de fruits, de produits alimentaires divers non soumis à une réglementation spécifique, de glaces, sorbets et crèmes glacées, d'articles de baptême, gâteaux, biscuits, cookies, gaufres, massepain, de boissons, cafés, granitas, de confitures, marmelades et gelées, etc...

- de décoration d'intérieur et d'extérieur de quelque nature que ce soit en ce compris le mobilier de jardin et de bureau; toute mission et activité découlant de la décoration et de l'aménagement d'intérieur ; toute mission et activité découlant de la décoration et de l'aménagement d'intérieur, de jardins et terrasse ; tous travaux de conception et de fabrication de pièces de mobiliers et d'objets de décoration, et le placement et la vente de ceux-ci ;

- de bibelots, d'articles de cadeau, de collections, de fleurs et plantes d'ornements artificielles, arbres et arbustes, de verrerie et céramique, mobilier, dinanderie, ferronnerie pour l'ornementation (articles cadeaux), et travaux horticoles, de toutes marchandises et de tous produits liés au secteur de l'artisanat, de la peinture, du bricolage, de bijoux (de fantaisie), de parfumerie, de maroquinerie, de vêtements ;

- de livres, journaux, périodiques, librairie, articles de papeterie ; de tous supports pour musiques et images (CD, DVD, etc) ; articles fumeurs, tabacs, gadgets et accessoires de toutes sortes ; dépôt de la loterie nationale (LOTTO, etc), dépôt de blanchisserie, point Poste, point de livraison de colis (Kiala, etc).

- de tous articles de bricolage, notamment articles d'éclairage, bois et dérivés, outillages, quincaillerie, peinture, matériel de jardinage.

- de tous articles de collection ;

- de mobiliers et accessoires de literie et de cuisines équipées ;

- le commerce de tous articles, matériels et appareils ménagers, vaisselles, et de tout article de fantaisie ; - de linge de maison, de tentures, rideaux, couettes, couvertures et tous ustensiles de literie, nappage.

- en confection ou sur mesure, pour homme, dames, futures mamans, adolescents, lingerie, bonneterie et sous-vêtements, enfants et bébés, et puéricultrices, accessoires de nurserie et puériculture, mercerie, passementerie, broderie et dentellerie, linge de toilette et de maison, en produits de beauté, articles de toilette, de tissus, en produits de l'industrie textile et du vêtement, de flacons et pots, ainsi que tous accessoires et effets d'habillement (chapeaux, colliers, bagues, etc), maroquinerie et produits dérivés liés à cette activité.

- de tous jeux, jouets ou accessoires pour enfants en ce compris les éléments électriques, électroménagers et/ou électroniques.

- de chaussures au sens le plus large du terme, de tous vêtements assortis aux collections de chaussures produits par les fabricants, de tous articles de cuir ou simili (ganterie, maroquinerie et autres), ainsi que de tous articles de bijouterie de fantaisie et d'accessoires vestimentaires y relatifs.

- de tous articles en matière de textile et en toutes autres matières, ayant trait aux industries du textile et de la confection, du vêtement et plus généralement de l'habillement ou de l'ornementation et de la toilette, en ce compris le vêtement de sport et de travail et la mercerie,

- ainsi que de la maroquinerie en général, montres, bijoux de fantaisie, articles d'horlogerie, de bagagerie;

- de véhicules utilitaires, grues, chariots élévateurs,..., la gestion des stocks, du service de distribution, de l'acheminement de toutes marchandises pour compte des clients; des opérations de vente, acquérir des bâtiments pour activité de stockage. Elle pourra être commissionnaire (commissionnaire de transport et commissionnaire expéditeur).

Cette liste n'est pas limitative, mais exemplative et doit être étendue à toute opération qui contribuera au bon fonctionnement de la société.

8. - La gestion en franchise de tout commerce ayant un objet similaire ou connexe et notamment la gestion d'un magasin sous toute enseigne commerciale.

- L'exploitation d'un magasin d'alimentation générale en ce compris l'exploitation d'un « night-shop ».

- Le commerce de détail et/ou de gros de tous produits d'entretien desdits articles ainsi que le service d'intermédiaire pour la réparation de ces articles.

- Le conseil, l'expertise, la restauration, la rénovation, l'achat, la vente de tous biens de collection.

- La conception, la fabrication-production, le conditionnement, l'importation, l'exportation, le commerce (achat et vente) de gros, demi-gros ou de détail, la diffusion, la location, se rapportant directement ou indirectement aux marchandises diverses, de tous produits ou denrées alimentaires ainsi que tout ce qui se rapporte à l'alimentation générale et à l'industrie alimentaire, et notamment fruits, légumes, légumes frais, y compris les pommes de terre, boissons, fleurs, tabacs, cigarettes, alcools, boucherie, charcuterie, sandwicherie, librairie, papeterie, produits d'entretien, épicerie, de produits laitiers et œufs, de produits frais et surgelés, de conserves et produits dérivés, de même que tous articles liés à l'art de la table et de décoration divers.

9. Toutes activités immobilières pour compte propre, ainsi que de promotion immobilière et/ou de marchands de biens, et notamment :

- toutes opérations immobilières généralement quelconques, dans le sens le plus large, notamment l'aliénation (achat, vente, cession, acquisition par voie d'apport, fusion/absorption, etc), la réalisation, la conception, les études, la coordination, l'expertise, l'expropriation, l'échange, le lotissement, la construction, l'aménagement, la promotion, la restauration, la transformation, la division horizontale et verticale, la mise sous le régime de la copropriété, la viabilisation, l'exploitation et la mise en valeur ainsi que la location, la sous-location, le leasing, la cession de bail et la gestion d'immeubles (bâti ou non bâti, ruraux, urbains, agricoles, industriels, forestiers ou autres) et de meubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce, la mise en valeur et la gestion de tous biens immeubles et en général l'exécution de toutes opérations immobilières, l'étude et l'exécution de toute opération en relation avec tout droit immobilier par nature, par incorporation ou par destination ; ainsi que cultiver, faire cultiver ou mettre en jachère.

Elle pourra donner en location ses installations et exploitations ou les donner à gérer à des tiers, en tout ou en partie.

Elle pourra également se porter caution des engagements contractés par des tiers qui auraient la jouissance des biens immeubles concernés.

- toute activité de négociation immobilière (vente, achat, location, ...), la gestion locative de biens ou de droits immobiliers, l'activité de syndic, et d'une façon générale toute activité se rapportant de près et de loin aux activités d'agent immobilier, de consultant dans ces matières, ...

- toutes autres missions, tel que des expertises, évaluations et états des lieux, etc.

- Ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion, dans la plus large acceptation du terme, de son patrimoine mobilier et immobilier, plus précisément sa mise en valeur, en location et son entretien. - Effectuer ou participer à toute construction en qualité de constructeur professionnel, ou de promoteur,

10. - Toutes prestations d'intermédiaire commercial pour la vente, l'achat, la distribution, l'importation ou l'exportation, en gros ou en détail, de tous produits ou services généralement quelconques.

- effectuer ou participer à toute construction ou rénovation en qualité de constructeur professionnel, ou de promoteur, - dans le cadre de cette gestion, notamment acquérir, lotir aliéner, prendre et donner à bail tous biens meubles et immeubles, contracter ou consentir tous emprunts hypothécaires ou non, cette énumération n'étant pas limitative. - La promotion immobilière de tous biens (bureaux, résidentiels ou non, centres commerciaux ou industriels, hôtels, zones d'activités et marchés, ports de plaisances, stations de sports d'hiver, etc).

- Toute activité de négociation immobilière (vente, achat, location, ...), la gestion locative de biens ou de droits immobiliers, l'activité de syndic, et d'une façon générale toute activité se rapportant de près et de loin aux activités d'agent immobilier, de consultant dans ces matières, ...

- Toutes autres missions, tel que des expertises, évaluations, audit technique et états des lieux, etc. La gestion et la coordination de chantiers, la sécurité, l'analyse de risques, la création et la gestion de projets.

11. - toutes opérations de négociations, courtages, commissions ou représentations, agences de toute nature (notamment d'assurances et réassurances de toute nature) et en particulier toute activité de consultant dans ces matières.

- toutes opérations de gestion, achat, de vente de portefeuilles d'assurances et réassurances, de management, de financement ;

- le courtage et la négociation de toutes opérations de financement, de crédit et d'hypothèque, d'escompte, de renseignements commerciaux, ainsi que de cautionnement.

- la négociation de tous prêts et ouvertures de crédit avec ou sans garantie hypothécaire, le prêt personnel.

12. - Toute entreprise de création, implantation, d'aménagement, d'entretien de terrains divers, de plaines de jeux et de sports, terrasses, de parcs, jardins et espaces verts, bassins de natation, terrassements, de tonte et semis de pelouse, tous travaux de plantation et de revêtement spéciaux pour terrains de sport, ainsi que l'aménagement de terrasses et de lieux de loisirs; toute entreprise de travaux horticoles et arboricoles, de plantations forestières, de placement de clôtures et palissades de tous types et d'éclairage extérieur; tous travaux de drainage, d'irrigation et d'arrosage de tous sols.

- La société a pour objet les travaux d'entretien d'espaces verts et pépinières, l'abattage, l'élagage, le débardage et la taille d'arbres ainsi que la vente au détail de semences, plantes, fleurs, arbustes et tous objets divers accessoires.

- Le pavage de cour intérieur et trottoirs ; l'aménagement, la création et l'implantation et l'entretien des aires ou parcs de stationnement,

- le placement, la restauration, la conception, la fabrication-production, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, la location, de tous éléments intérieurs à la construction, de tous éléments de décoration ou d'ameublement (notamment placards et cuisines équipées), de tous biens meubles, objets et accessoires de décoration d'intérieur et d'extérieur de quelque nature que ce soit en ce compris le mobilier de jardin et de bureau; toute mission et activité découlant de la décoration et de l'aménagement d'intérieur, de jardins et terrasse ; tous travaux de conception et de fabrication de pièces de mobiliers et d'objets de décoration, et le placement et la vente de ceux-ci.

- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, en gros et au détail, d'articles de cadeau, de fleurs, plantes d'ornements, arbres et arbustes, et travaux horticoles, de toutes marchandises et de tous produits liés au secteur de l'artisanat, de la peinture, du bricolage.

13. Les prestations de services, de conseil/consultance, de gestion et d'organisation d'entreprises, assistance, formation, de renseignements dans son sens le plus large et notamment mais non exclusivement : gestion journalière de sociétés, analyses de besoins, d'études techniques et scientifiques, d'études de marché, de méthode de marketing et de commercialisation de services ou de produits, études de sécurité, économiques, juridiques et fiscales, restructuration d'entreprise, analyses financières, organisation et gestion des ressources humaines, administrative, mise en place de structure financière, opération de restructuration, de type venture capital, fusion et acquisition, politique d'investissement ; en matière de logistique et de création, d'administration et gestion (d'entreprises), la gestion de projets, le développement et la mise en place de solutions dans les domaines financiers, administratifs, organisationnels et informatiques, de stratégie managériale, de l'informatique, de la communication, de l'audiovisuel, les télécommunications et des multimédias, du project management et coaching, ainsi que le courtage commercial dans les domaines ci-avant décrits.

14. - Le management et la fourniture à des entreprises et des sociétés, de services, de formations et conseils, de gestion et d'organisation d'entreprises, ce dans le sens le plus large du terme; tant en Belgique qu'à l'étranger.

- La gestion et la direction opérationnelle d'entreprises, l'intérim management et la gestion de projet.

- L'étude, la création, l'acquisition, la vente, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance, la régie, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières.

15. - La fourniture à tous tiers d'une assistance intellectuelle ou matérielle par tous moyens, fussent-ils financiers; - la représentation, la distribution, la location de tout matériel susceptible d'être utilisé comme support ou complément de toute création;

- la gestion et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle tant en Belgique qu'à l'étranger.

- l'édition sous toutes ses formes, notamment sous divers labels.

- l'acquisition, l'exploitation, la production, l'exécution, la diffusion, la représentation sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit et notamment par la vente, la location, la publication, l'édition, la reproduction graphique, musico-mécanique, photographique, sonore et visuelle, cinématographique, par tous procédés connus (papier, disque, films, bandes, radio, télévision, télécommunications, presses, cassettes etc..) et par tous procédés qui seront découverts à l'avenir, des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, audio-visuelles, sous quelque forme qu'elles se présentent, opéras, ballets, opérettes, mélodies, chansons, sketches, films long-métrages, films court-métrages, supports publicitaires et spots, articles de presse, etc.

16. Toutes activités d'expertise, d'audit, de renseignements et plus particulièrement en matière de développement des capacités industrielles et technologiques des entreprises.

La gestion et la coordination de chantiers, la sécurité, l'analyse de risques, la création et la gestion de projets.

17. - La facilitation et l'accompagnement de tiers pour le démarrage, la reconversion ou le démantèlement, ou l'achat et la vente de projets et entreprises ayant un rapport avec les activités précitées.

- La prospection de la clientèle pour compte d'autres sociétés ou associations, les contacts et le choix des fournisseurs de celles-ci.

18. - La participation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit dans toutes les sociétés et entreprises existantes ou à créer -industrielles, commerciales, financières ou immobilières, agricoles-, sous quelque forme que ce soit, à la création, au développement, à la transformation et au contrôle de toute société ou entreprise belge ou étrangère et l'octroi à de telles entreprises de tous concours notamment financier, technique, commercial ou administratif.

- L'administration, la supervision au contrôle de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et toutes autres.

- La promotion et la reconversion de sociétés par apport d'assistance technique ou financière et, le cas échéant, par fusion avec elles.

19. La gestion, la mise en valeur, pour son compte ou pour compte de tiers, de valeurs de portefeuille et plus généralement de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Bourse; toutes opérations de financement, cautionnement et de prêt en faveur de toute filiale.

La gestion, la mise en valeur, l'exploitation ou la mise en location de tous biens immeubles, bâtis ou non bâtis, propriétés forestières et /ou agricoles ou de type urbain ou de type industriel, soit pour son compte ou pour le compte de tiers, soit en exploitant directement, soit en prenant à bail ou en donnant à bail de n'importe quelle manière.

20. - La société a pour objet toutes activités (notamment de consultance et les services qui en découlent) de marketing et de graphisme et dans ce cadre elle pourra créer et exploiter tout concept, image, logo et publication, faire de la mise en page, de l'édition, de l'impression et de l'imprimerie, nécessaire à l'exercice de son objet social.

- la réalisation, la vente, la location de produits, d'articles promotionnels ; le sponsoring en tout genre et la création de logos ;

- La commercialisation (en gros ou au détail), l'importation, l'exportation, la distribution, le service après-vente de tous types de matériels et de services, de tous accessoires et produits dérivés ou publicitaires liés aux activités prédécrites, destinés à toute industrie et/ou administration publique ou privée.

- L'import-export, le commissionnement, le courtage, la représentation, l'achat, la vente, le commerce sous toutes ses formes de tous produits et techniques.

- la prospection de la clientèle pour compte d'autres sociétés ou associations, les contacts et le choix des fournisseurs de celles-ci ;

21. - le référencement, l'achat et la vente, la promotion, la production, la valorisation, de tout bien ou service s'inscrivant dans le cadre de l'écologie et du développement durable au sens le plus large du terme.

22. - La société pourra également effectuer, pour compte propre ou compte tiers, tous travaux de bureau, tels que l'administration, téléphonie et le secrétariat ; la prestation de tout service administratif ou social.

- La tenue et le suivi de la facturation pour compte de tiers, la fourniture de toutes prestations de conseils, de services et de produits dans les domaines commerciaux, administratifs et informatiques (soft et hard);

23. - toutes activités de conception, production, réalisation, édition, distribution, exploitation, maintenance, reproduction, animation et promotion de tous site internet, ainsi que de tous programme informatique et électronique qu'il soit destiné au net ou non, ainsi que la production, diffusion, achat, vente et la commercialisation en générale de tous programme informatique sur support électronique (disquette, CD-Rom, etc) sans que la présente liste soit limitative.

- La recherche, la conception, l'engineering, la transformation, l'amélioration et la réalisation de tous matériels et concepts dans le domaine de l'informatique, de l'automatisation, de la robotique, de l'électronique, la commande numérique, de l'optique, de l'électricité, de la mécanique, de la machine-outil, de l'électromécanique pour toute industrie ou administration publique ou privée.

24. La création, la diffusion, la mise à jour de tous sites relatifs aux labels de qualité, de tous sites internet de commercialisation et de promotion de tous produits de qualité, la promotion des systèmes de gestion de la qualité ainsi que le conseil, la promotion, et le contrôle.

25. - Tous travaux d'édition.

- La société pourra en particulier créer et exploiter les CD (compact-disks), tout support multimédia et sites 'Internet', vendre tout ce qui concerne les multimédias et les produits présents sur les sites 'Internet' et les produits informatiques.

- toutes activités se rapportant à la conception, la réalisation, l'exploitation, la commercialisation, l'achat, la location et la vente de toutes les formes de publicité généralement quelconques, et ce sur tous supports matériels, audio-visuels, informatiques, généralement quelconques.

26. - la conception, le développement, l'audit de site internet, le suivi en matière de consultance, communication, marketing, management et publicitaire au niveau belge, européen et mondial; le référencement de sites internet ;

- la rédaction publicitaire, la mise en page d'imprimés, le Webdesign, la programmation informatique, l'installation et configuration d'ordinateurs, le développement d'applications pour téléphones mobiles, la maintenance informatique, l'installation réseaux informatique, l'hébergement d'applications informatiques, le référencement internet ;

- la conception graphique, la direction artistique, la gestion de projets informatiques, l'architecture d'applications informatiques ;

- le design d'interface graphique, l'analyse ergonomique et comportementale ;

27. - la stratégie de communication, la stratégie Marketing et e-Marketing, la mise en place et suivi de campagnes publicitaires, l'achat d'espaces médias, la conception et animation 3D ; la retouche d'images/Photogravure ;

- la photographie, la prise de vues vidéo, le montage vidéo, le dessin et l'illustration ;
- le packaging et design d'objets publicitaire, la conception, design et réalisation d'objets de décoration, la signalétique et vitrophanie ;

28. Toute activité se rapportant au domaine de la communication, et notamment :

- la création, la réalisation, la production, la distribution, la promotion, la location, l'achat et la vente de tous programmes radiophoniques, audiovisuels et musicaux, y compris les messages publicitaires sous toutes formes ; la vente d'espaces publicitaires radiophoniques ou audiovisuels sous toutes formes et ce sur tous supports matériels, audio-visuels, informatiques, généralement quelconques.

- Les activités de publicité, de promotion et de relations publiques
- la conception, la réalisation, l'organisation, la commercialisation de tout événement médiatique et de tout système d'information en relation avec les activités de la société ;

- Le commerce, courtage de tous travaux de photographie ou photocopie à titre industriel ou privé, tous travaux de laboratoires y afférents comme tous traitements de l'image par quelque procédé que ce soit, ainsi que le commerce de matériel et de produits photographiques, films documentaires et des reportages photographiques, l'exploitation commerciale de prises de vues ainsi réalisées, le commerce de tout le matériel exigé pour ce genre d'activités ; l'achat, la location et la vente de tout matériel se rapportant au traitement direct ou indirect de l'image ou du son (matériel photographique, audio, vidéo, télévisuel, multimédia, ...) et de tous accessoires et papiers.

- L'organisation, l'achat, la vente, la location, la réalisation de tout matériel publicitaire et opérations concernant l'organisation, l'exploitation, la gestion d'événements culturels, artistiques ou sportifs

- Le conseil et la formation en communication
- La gestion et la conception de budgets publicitaires, direct marketing, promotionnels, nouveaux médias et relations publiques, l'étude et l'exécution de telles actions
- La création, la production et la diffusion de matériel publicitaire et promotionnel ainsi que la vente de biens et services relatifs à la publicité au sens large.
- Le lettrage, la décoration et tout type d'activités connexes.
- La société pourra en particulier créer et exploiter les CD (compact-disks), tout support multimédia et sites 'Internet', vendre tout ce qui concerne les multimédias et les produits présents sur les sites 'Internet' et les produits informatiques.

- toutes activités se rapportant à la conception, la réalisation, l'exploitation, la commercialisation, l'achat, la location et la vente de toutes les formes de publicité généralement quelconques, et ce sur tous supports matériels, audio-visuels, informatiques, généralement quelconques.

- La production, la réalisation, la distribution, la promotion et d'une façon générale la mise sur pied de tous films ou projets à caractère médiatique ou non sur tous types de support.

29. - toutes activités de conception, production, réalisation, édition, distribution, exploitation, maintenance, reproduction, animation, traduction/adaptation et promotion de tous site internet, ainsi que de tous programme informatique et électronique qu'il soit destiné au net ou non, ainsi que la production, diffusion, achat, vente et la commercialisation en générale de tous programme informatique sur support électronique (disquette, CD-Rom, etc) sans que la présente liste soit limitative.

- Le prototypage.
- La gestion ; la saisie et le traitement de données ; l'activité de banque de données ; la récupération de données.
- Le commerce (achat, vente, location, mise à disposition) de matériel informatique, électronique et de communication de toute nature en ce compris toutes activités annexe telle que la conception, la réalisation de tout logiciels, jeux électroniques, la production, l'entretien et la maintenance de matériel électronique, cette énumération étant exemplative et non limitative.

- La mise à disposition de logiciels en ligne.

30. - la conception, la mise en application et la commercialisation de services informatiques et de tous systèmes de programmation s'y rapportant

- la mise à disposition sous quelque forme que ce soit, notamment la location et la vente (en gros ou en détail) de matériel informatique, électronique et de communication de toute nature, d'ordinateurs et de produits se rattachant à l'équipement de ceux-ci, en particulier de logiciels d'application.

- l'achat, la vente au détail et en gros, l'importation, l'exportation, l'installation, la réalisation, la maintenance, l'entretien et la réparation de tous appareils, matériel, programmes et câblages, réseaux filaires ou sans fil, qu'il s'agisse d'informatique, de bureautique, de multimédia, de téléphonie, de mobiliers, etc.

- la maintenance et le développement de tout matériel informatique, photographique, audio-visuel, multimédia ...

- la conception et l'installation de sites informatiques, pages web.
- l'installation, l'assistance d'ordinateurs personnels et de logiciels.
- le commerce de tous accessoires et produits dérivés ou publicitaires liés aux activités prédécrites, fournitures de services de télécommunication.

- la papeterie et tous consommables et articles de bureau ;

- d'appareils de téléphonie, télégraphie, appareils électriques et électroniques, audio et vidéo, l'informatique, y compris les appareils de télécommunication, centraux téléphoniques, télécopieurs, ainsi que tout composant de montage de ces appareils ;

- de tout matériel se rapportant au traitement direct ou indirect de l'image ou du son (matériel photographique, audio, vidéo, télévisuel, multimédia, ...) et de tous accessoires et papiers ;
- toutes activités telles que la conception, la réalisation de tout logiciels, la production, l'entretien et la maintenance de matériel électronique, cette énumération étant exemplative et non limitative.

- La gestion et le traitement de données ; l'activité de banque de données.

- le commerce en gros ou en détail d'appareils de téléphonie, télégraphie, appareils électriques et électroniques, audio et vidéo, pour la reproduction musicale en tout genre, l'informatique, y compris les appareils de télécommunication, centraux téléphoniques, télécopieurs, ainsi que tout composant de montage de ces appareils

- 31. - la gestion et le suivi de production d'imprimés ;

- la vente de logiciels informatiques, le conseil informatique ;

- le coaching, l'expertise et la conception relatifs aux matières sus mentionnées ;

- l'édition, la réalisation, la production et la diffusion de tout texte, image sur tous supports en toutes langues et tous pays relatives aux activités précitées ;

- la création d'une banque internationale de données sur tous supports (photo, vidéo, numérique, sound, etc...) et tous médias actuels et futurs en relation avec les activités précitées ;

- 32. - Toutes opérations généralement quelconques, se rapportant directement ou indirectement aux arts graphiques, imprimerie et travaux connexes, tels brochage, reliure, clicherie, films et plaques offset, etc., ainsi qu'à la publicité graphique, qu'elle effectue ces opérations pour son compte ou pour compte d'autrui.

- L'impression et la création obtenues par un procédé mécanique, photographique, électronique, informatique ou autres ;

- Le marquage et le lettrage, la sérigraphie, la tampographie, le placement de ces articles sur tous supports y compris les composants électroniques, l'étude et la conception graphique ;

- Le découpage, la transformation et tout traitement du papier, carton ou autres matériaux ;

- l'édition, l'impression et le commerce sous toutes ses formes, en gros ou en détail, pour compte propre ou compte de tiers, de livres et en particulier de livres scolaires et scientifiques, revues, ouvrages d'informations, articles didactiques, de produits de l'audio-visuel, d'objets d'art graphique de textes publicitaires et autres, de journaux et autres publications généralement quelconques ainsi que la représentation de tous autres éditeurs.

- L'impression ou la gravure en creux ou en relief sur matière réfléchissante ou non par rayon laser.

- 33. La fabrication, le négoce, la vente, l'installation et l'entretien de tout matériel de signalisation et de sécurité, de cachets, découpages de logos, caractères et sigles, équipement de police et de gendarmerie, impression ou gravure en creux ou en relief, sur matières réfléchissante ou non, oxydation anodique, plaques indicatrices ou de firmes gravées ou imprimées, plastique moulé en relief, sérigraphie technique ou publicitaire, signalisation bâtiments et routes, tableaux synoptiques, ainsi que toute signalisation sur support généralement quelconque présent et à venir, tout traitement de signalisation et de contrôle par tout mode de mesure mécanique, électronique ou informatique.

La mise en œuvre de tout procédé généralement quelconque ayant pour objet le traitement de surface en vue d'y appliquer tout produit pour en améliorer la qualité ou en changer la nature. L'achat, la vente, la location, le leasing de tout appareil mécanique, électrique et/ou électronique permettant de réaliser les objets précités.

- 34. - La coordination de tous travaux de sous-traitance.

- La prestation de main d'œuvre dans tous ces les activités de la société.

- 35. La préparation des sites, la remise en état des lieux après travaux, l'exécution pour les tiers de travaux de levage, y compris l'installation d'échafaudages montage et démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail.

- 36. - La société pourra en outre réaliser la vente, l'achat, la transformation, le conditionnement, la livraison et l'installation, l'entreposage, la distribution, la location, l'échange, l'import, l'export en gros et en détail, l'intermédiaire de commerce, l'expédition, la création, la fabrication, le montage-démontage, la réparation, le traitement, l'entreposage et le transport de tout matériel, matières premières, denrées et mobilier pouvant servir et nécessaire à son activité ou liés à l'objet de la société, et à l'organisation d'événements de toutes natures, et des procédés, produits et méthodes ayant un rapport avec son objet social, ainsi que la mise à disposition de tiers de tous moyens nécessaires à la réalisation de son objet.

- Toutes activités dans le commerce, la promotion et la production de tous produits ou toutes pièces détachées ou manufacturées.

- L'entreprise de location de tout matériel relatif aux activités ci-dessus.

Elle pourra notamment prendre, acquérir, aliéner, exploiter ou concéder (en location) tous fonds de commerce, tous brevets, licences, marques de fabrique (et de commerce) ou procédés de fabrication relatifs à son objet, réaliser le développement, la gestion, la mise en valeur, la prise (en location) ou l'attribution de tous fonds de commerce, de licences, de brevets, marques de fabrique et de commerce, de know-how et autres droits intellectuels.

- 37. - La société peut effectuer directement ou indirectement toutes activités d'intermédiaire, de mandataire, de prestations financières, commerciales, techniques, administratives ou sociales pour compte de tiers en rapport avec son objet social.

- La prospection de la clientèle pour compte d'autres sociétés ou associations, les contacts et le choix des fournisseurs de celles-ci ;

- L'import-export, le commissionnement, le courtage, la représentation, l'achat, la vente, le commerce sous toutes ses formes de tous produits et techniques.

- la prestation de service de conseil en organisation et gestion d'entreprises actives dans ce domaine ou dans tout autre domaine au sens le plus large qui soit, la représentation, la promotion et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial.

- l'activité de lobbying, d'intermédiaire, de mise en contact et/ou de conseil, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les matières et activités évoquées dans le présent objet social.

- La représentation commerciale, tant en Belgique qu'à l'étranger, de tous biens de quelque nature que ce soit ; le commerce et le négoce international des tous produits.

38. - Toutes fonctions de consultance et/ou de service, la formation, l'expertise technique et l'assistance, liées aux domaines précités ainsi qu'organiser toutes conférences, réunions ou séminaires en rapport directement ou indirectement avec son objet social.

La société pourra également réaliser et publier toutes enquêtes, études et analyses dans ces domaines.

39. Dans toutes les activités précitées, la sélection et le recrutement de personnel (technique, administratif ou autre), tant pour son compte que pour le compte d'autres entreprises.

La société pourra également mettre à la disposition de tiers tous moyens (en ce compris la mise à disposition de personnel) nécessaires à la réalisation de son objet, ainsi que louer ou vendre tout matériel, meuble ou installation nécessaire à la production et la diffusion de ses produits et supports ou à l'exercice de son activité.

40. Dans toutes les activités précitées, la sélection et le recrutement de personnel (technique, administratif ou autre), tant pour son compte que pour le compte d'autres entreprises.

La société pourra également mettre à la disposition de tiers tous moyens (en ce compris la mise à disposition de personnel) nécessaires à la réalisation de son objet, ainsi que louer ou vendre matériel, meuble ou installation nécessaire à la production et la diffusion de ses produits et supports ou à l'exercice de son activité.

41. La société pourra, uniquement pour son compte propre, acquérir, détenir et gérer un patrimoine de valeurs mobilières et immobilières, matières premières et devises étrangères à titre permanent ou provisoire, actions, titres de créances ou instruments financiers, leur gestion, mise en valeur, leur cession par vente, apport, transfert ou autrement.

42. - Sous réserve des dispositions légales et réglementaires relatives à l'épargne publique, la société peut recevoir, emprunter, accorder des emprunts, garantir des engagements de tiers, notamment et non exclusivement de ses filiales. - Elle pourra réaliser le financement, sous toutes formes et notamment de fonds d'investissement de tiers investisseurs, de toutes entreprises ou opérations de tiers au moyen de prêts et de crédits, de caution, d'aval, ou de garantie généralement quelconque, même hypothécaire et en général de toutes opérations financières au sens large, sauf si elles sont réservées par la loi aux banques, sociétés de bourse ou aux organismes de crédits.

- Elle peut se porter caution, constituer des garanties personnelles et réelles au profit de tiers, personnes physiques ou morales, notamment et non exclusivement de ses filiales. Elle peut consentir au profit de ces sociétés ou de tout tiers envers lesquels elle contracterait des engagements, toutes dations en gage hypothécaires ou autres et toutes garanties plus généralement quelconques.

43. L'acceptation et l'exercice de mandats de gérant, d'administrateur, de liquidateur et de membre de comité de direction dans toutes sociétés, entreprises ou associations.

La société pourra également regrouper toute sa clientèle sous forme de club ou toute autre forme valable moyennant ou non redevance à fixer par la gérance. Elle pourra développer ses activités elle-même ou en collaboration avec des gérants ou franchisés indépendants.

La société peut faire ces opérations en nom et compte propre, mais aussi au nom et/ou pour compte de ses membres, et même pour compte de tiers, notamment à titre de commissionnaire.

Toute activité reprise ci-avant qui nécessiterait une autorisation préalable ou un accès à la profession sera suspendue jusqu'à l'obtention éventuelle de cette autorisation ou accès à la profession.

La société pourra s'intéresser dans toute activité susceptible de développer son objet ou de lui procurer des débouchés ou faciliter l'écoulement de ses produits ou services.

Elle a également pour objet la mise en valeur, l'exploitation, la gestion dans la plus large acceptation du terme, de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que la prise de participation dans tout type de société de gestion et la gestion de toutes valeurs de portefeuille pour son propre compte.

La société peut acquérir, vendre, gérer pour son compte propre toute participation dans des sociétés cotées ou non en bourse.

Elle peut accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible de favoriser le développement de ses activités

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.»

L'objet social de la société partiellement scindée, après transfert de sa branche d'activité commerciale « exploitation d'un club de golf et de club house » est déjà adapté à l'activité de la société partiellement scindée après la scission partielle.

1.8. Capitaux propres indisponibles et nombre d'actions

Suite au transfert de plein droit au 01/01/2020 du montant du capital (4.587.690) ainsi que celui de la réserve légale (1.987,16 euros) en un compte de « capitaux propres indisponibles », la société à responsabilité limitée NAXHELET a des capitaux propres indisponibles s'élevant à 4.589.677,16 euros.

Ce compte de capitaux propres sera réduit suite à la scission partielle.

14.799 actions ont été émises.

2. Société absorbante

2.1. Forme

Société anonyme

2.2. Dénomination

CHÂTEAUX THERMES & GOLF

2.3. Siège social

Rue de Wanzoul, 66

4520 Wanze

2.4. RPM et numéro d'entreprise

RPM Liège (Division Huy)

Numéro d'entreprise 0536.644.481

2.5. Historique de la société

La société a été constituée sous la dénomination « CHÂTEAU DU GOLF » suivant acte reçu par Maître Renaud GREGOIRE, Notaire associé de la société de notaires « Denis GREGOIRE et Renaud GREGOIRE, notaires associés » SRL, à Moha, le 12 juillet 2013, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 16 juillet suivant sous le numéro 13304093.

Les statuts ont été modifiés une seule fois suivant acte contenant la fusion par absorption de la SA CHÂTEAU DES THERMES et la modification de la dénomination sociale en CHÂTEAUX THERMES & GOLF, reçu par Maître Renaud GREGOIRE, Notaire susmentionné, le 16 juin 2017, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 27 juillet suivant sous le numéro 17109532.

2.6. Représentation

La société est ici représentée, par deux administrateurs, à savoir, Madame Françoise de VAUCLEROY, administrateur-délégué, et Monsieur Bernard JOLLY, administrateur-délégué.

2.7. Objet social

La société a, conformément à l'article 3 de ses statuts, ci-après intégralement reproduit, l'objet social suivant:
« La société a pour objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

1. - La gestion d'un centre d'affaires ou co -working.

- Toutes activités en vue de procurer à ses membres des avantages directs ou indirects, toutes opérations financières, commerciales et industrielles, se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport en général et du golf en particulier, et notamment :

- l'exploitation de clubs de golf et de club-house;

- l'exploitation d'une école de sports;

- l'exploitation de locaux destinés à la pratique du sport, d'événements culturels et sportifs.

- la gestion et l'exploitation de toute activité de loisirs et/ou de sports, de clubs sportifs, de camps d'entraînement.

2. - La société pourra également effectuer toutes activités de cours, formations, d'organisation d'événements, anniversaires, divertissements, fêtes en tous genres, salons, festivals, conférences, réunions, banquets, séminaires, concerts, cafés -concerts, théâtres, cabarets, spectacles, soirées, bals, incentive, réception, ainsi que toutes activités d'animations, manifestations à thèmes, recyclages pour personnes privées ou pour des sociétés.

- la recherche de sponsoring.

- le management de sportifs.

- le conseil en HORECA, l'organisation d'équipes ;

- la location de salles et de matériel; la location et la mise à disposition de personnel.

- Toutes organisations d'expositions ou participations à des expositions, d'enseignement ou prestations d'enseignement et cours.

- La société pourra également effectuer toutes activités de formations, cours, l'écolage, voyages, rallyes et l'étude de projets pour personnes privées ou pour des sociétés.

3. - l'exploitation (directe ou indirecte) de tous établissements ou de tous commerces à usage de boulangerie et pâtisserie, chocolaterie, confiserie, glacier, salons de thé, de dégustation, snacks, sandwicheries, de café, de brasserie, friterie, débit de boissons, cafétarias, restaurants, tavernes, l'activité de traiteur (pour particuliers et collectivités) ou toutes autres exploitations ayant un rapport direct ou indirect avec ces établissements ou commerces ainsi que toutes activités Horeca;

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, la représentation (en gros ou au détail) de toutes boissons généralement quelconques, tant alcoolisées que non alcoolisées, et entre autres: bières, vins, eaux, cafés, jus de fruits, etc ;

- toutes activités en rapport direct et indirect avec le commerce (l'achat et la vente, la préparation et la distribution, etc), en gros et en détail de tous produits et denrées alimentaires et notamment de tous plats cuisinés de restauration, buffet froid, plats à emporter, pâtisserie, boulangerie, biscuiterie et autres produits alimentaires de restaurants et de salons de thé, en ce compris l'activité de traiteur.

- toute activité d'achat et de vente d'articles et produits frais (notamment fruits et légumes et d'alimentation générale et épicerie, de produits laitiers et œufs, de produits frais et surgelés (notamment de glaces et glaçons, de produits pour friteries tels que sauces, conserves, viandes surgelées ou non), de conserves et produits dérivés) de même que tous articles liés à l'art de la table et de décoration divers.

- la recherche et le développement, la fabrication et la confection tant artisanale, semi-artisanale qu'industrielle, la commercialisation, le courtage, le négoce de gros et de détail, l'importation et l'exportation, la préparation et le conditionnement de tous produits alimentaires au sens le plus large, salés, sucrés, exotiques, régionaux.

- toutes activités se rapportant à la boucherie, charcuterie, traiteur, gibier, volaille, poissonnerie, fromages et crémeries, et notamment : l'exploitation de tous établissements ou de tous commerces nécessaires à la réalisation de l'activité ci-avant.

- Le commerce (l'achat et la vente) au détail, la dégustation en alimentation générale, alimentation fine, produits artisanaux, l'importation de tous produits de ce type.

4. - l'exploitation de tous établissements ou de tous commerces à usage de hôtels, location de chambres meublées, salles de réception, séminaires, salons de thé, cafétérias, tavernes, ou toutes autres exploitations ayant un rapport direct ou indirect avec ces établissements ou commerces.

- toutes activités liées à la gestion et à l'exploitation d'hôtels ou de chambres d'hôtes.

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, surfaces de stockage se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

5. - l'exploitation de centres de bien-être, SPA, hammams, saunas, piscines, fitness, de centres paramédicaux associés au fitness, de centre de relaxation, cours communs (notamment de psychomotricité, gymnastique, etc).

- l'exploitation d'un centre de beauté-esthétique et de bronzage.

- l'esthétique, les soins de beauté (du visage et du corps), la manucure, le modelage d'ongles, l'application de maquillage permanent ou non, le maquillage pour spectacles ou films et d'effets spéciaux, l'application de tatouage non permanent, le tatouage permanent, le piercing, ...

6. - toutes prestations liées au bien-être, à la prévention (école du dos, de l'asthme, etc), l'hygiène et au sport, à l'assistance psychologique, notamment des massages, relaxation neuromusculaire, sans que cette énumération soit limitative.

- l'utilisation et l'enseignement des techniques de sophrologie, des techniques de massages, réflexologie, Shiatsu et de toutes techniques énergétiques et de relaxation ; la prestation de services et de conseils en ces domaines.

- l'organisation de cours individuels ou collectifs dans le cadre de la prestation des soins de santé;

Elle a également pour objet l'organisation de cours, séminaires, conférences et recyclages dans lesdites disciplines, le commerce de tous produits et appareils en rapport avec ces activités. L'objet social ne pourra être poursuivi que dans le respect des prescriptions d'ordre déontologique.

7. L'import-export, le commerce (achat et vente) de gros, demi-gros ou de détail, la conception, la fabrication-production (artisanale ou industrielle), l'importation, l'exportation, la distribution, la location de tous biens meubles, objets et accessoires, et notamment :

- de tous articles de parfumerie, cosmétiques et produits de soins.

- de produits de soin du corps et de beauté, de produits à usage sportif et paramédical, vêtements et matériel de sport.

- de tous articles et services utiles liés aux activités de la société et l'équipement de la personne en général, notamment vêtements, chaussures et accessoires, notamment liés à l'exercice d'activités sportives.

- de tout matériel ou véhicule de loisirs (à moteur ou non) relativement à l'exercice de tous sports et toutes activités et manifestations sportives, ainsi que de toutes pièces et accessoires ; l'entretien, atelier de réparation (la carrosserie), la peinture et la préparation de tous matériels et véhicules.

- de pains (de toutes sortes), pâtisseries, gâteaux, tartes, desserts lactés (frais, de conservation ou surgelés) ; biscuits, biscottes, pains d'épices, crêpes ; de pâtes destinées à la cuisson, de farines mélangées et préparées destinées à la préparation des produits dont question, etc ...

- d'articles de chocolaterie, cacao, pralines, de confiserie, bonbons, de produits de type friandise, de conserves de fruits, de produits alimentaires divers non soumis à une réglementation spécifique, de glaces, sorbets et crèmes glacées, d'articles de baptême, gâteaux, biscuits, cookies, gaufres, massepain, de boissons, cafés, granitas, de confitures, marmelades et gelées, etc...

- de décoration d'intérieur et d'extérieur de quelque nature que ce soit en ce compris le mobilier de jardin et de bureau; toute mission et activité découlant de la décoration et de l'aménagement d'intérieur ; toute mission et activité découlant de la décoration et de l'aménagement d'intérieur, de jardins et terrasse ; tous travaux de conception et de fabrication de pièces de mobiliers et d'objets de décoration, et le placement et la vente de ceux-ci ;

- de bibelots, d'articles de cadeau, de collections, de fleurs et plantes d'ornements artificielles, arbres et arbustes, de verrerie et céramique, mobilier, dinanderie, ferronnerie pour l'ornementation (articles cadeaux), et travaux horticoles, de toutes marchandises et de tous produits liés au secteur de l'artisanat, de la peinture, du bricolage, de bijoux (de fantaisie), de parfumerie, de maroquinerie, de vêtements ;

- de livres, journaux, périodiques, librairie, articles de papeterie ; de tous supports pour musiques et images (CD, DVD, etc) ; articles fumeurs, tabacs, gadgets et accessoires de toutes sortes ; dépôt de la loterie nationale (LOTTO, etc), dépôt de blanchisserie, point Poste, point de livraison de colis (Kiala, etc).

- de tous articles de bricolage, notamment articles d'éclairage, bois et dérivés, outillages, quincaillerie, peinture, matériel de jardinage.

- de tous articles de collection ;

- de mobiliers et accessoires de literie et de cuisines équipées ;

- le commerce de tous articles, matériels et appareils ménagers, vaisselles, et de tout article de fantaisie ; - de linge de maison, de tentures, rideaux, couettes, couvertures et tous ustensiles de literie, nappage.

- en confection ou sur mesure, pour homme, dames, futures mamans, adolescents, lingerie, bonneterie et sous-vêtements, enfants et bébés, et puéricultrices, accessoires de nurserie et puériculture, mercerie, passementerie, broderie et dentellerie, linge de toilette et de maison, en produits de beauté, articles de toilette,

de tissus, en produits de l'industrie textile et du vêtement, de flacons et pots, ainsi que tous accessoires et effets d'habillement (chapeaux, colliers, bagues, etc), maroquinerie et produits dérivés liés à cette activité.

- de tous jeux, jouets ou accessoires pour enfants en ce compris les éléments électriques, électroménagers et/ou électroniques.

- de chaussures au sens le plus large du terme, de tous vêtements assortis aux collections de chaussures produits par les fabricants, de tous articles de cuir ou simili (ganterie, maroquinerie et autres), ainsi que de tous articles de bijouterie de fantaisie et d'accessoires vestimentaires y relatifs.

- de tous articles en matière de textile et en toutes autres matières, ayant trait aux industries du textile et de la confection, du vêtement et plus généralement de l'habillement ou de l'ornementation et de la toilette, en ce compris le vêtement de sport et de travail et la mercerie,

- ainsi que de la maroquinerie en général, montres, bijoux de fantaisie, articles d'horlogerie, de bagagerie;

- de véhicules utilitaires, grues, chariots élévateurs,...., la gestion des stocks, du service de distribution, de l'acheminement de toutes marchandises pour compte des clients; des opérations de vente, acquérir des bâtiments pour activité de stockage. Elle pourra être commissionnaire (commissionnaire de transport et commissionnaire expéditeur).

Cette liste n'est pas limitative, mais exemplative et doit être étendue à toute opération qui contribuera au bon fonctionnement de la société.

8. - La gestion en franchise de tout commerce ayant un objet similaire ou connexe et notamment la gestion d'un magasin sous toute enseigne commerciale.

- L'exploitation d'un magasin d'alimentation générale en ce compris l'exploitation d'un « night-shop ».

- Le commerce de détail et/ou de gros de tous produits d'entretien desdits articles ainsi que le service d'intermédiaire pour la réparation de ces articles.

- Le conseil, l'expertise, la restauration, la rénovation, l'achat, la vente de tous biens de collection.

- La conception, la fabrication-production, le conditionnement, l'importation, l'exportation, le commerce (achat et vente) de gros, demi-gros ou de détail, la diffusion, la location, se rapportant directement ou indirectement aux marchandises diverses, de tous produits ou denrées alimentaires ainsi que tout ce qui se rapporte à l'alimentation générale et à l'industrie alimentaire, et notamment fruits, légumes, légumes frais, y compris les pommes de terre, boissons, fleurs, tabacs, cigarettes, alcools, boucherie, charcuterie, sandwicherie, librairie, papeterie, produits d'entretien, épicerie, de produits laitiers et œufs, de produits frais et surgelés, de conserves et produits dérivés, de même que tous articles liés à l'art de la table et de décoration divers.

9. Toutes activités immobilières pour compte propre, ainsi que de promotion immobilière et/ou de marchands de biens, et notamment :

- toutes opérations immobilières généralement quelconques, dans le sens le plus large, notamment l'aliénation (achat, vente, cession, acquisition par voie d'apport, fusion/absorption, etc), la réalisation, la conception, les études, la coordination, l'expertise, l'expropriation, l'échange, le lotissement, la construction, l'aménagement, la promotion, la restauration, la transformation, la division horizontale et verticale, la mise sous le régime de la copropriété, la viabilisation, l'exploitation et la mise en valeur ainsi que la location, la sous-location, le leasing, la cession de bail et la gestion d'immeubles (bâti ou non bâti, ruraux, urbains, agricoles, industriels, forestiers ou autres) et de meubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce, la mise en valeur et la gestion de tous biens immeubles et en général l'exécution de toutes opérations immobilières, l'étude et l'exécution de toute opération en relation avec tout droit immobilier par nature, par incorporation ou par destination ; ainsi que cultiver, faire cultiver ou mettre en jachère.

Elle pourra donner en location ses installations et exploitations ou les donner à gérer à des tiers, en tout ou en partie.

Elle pourra également se porter caution des engagements contractés par des tiers qui auraient la jouissance des biens immeubles concernés.

- toute activité de négociation immobilière (vente, achat, location, ...), la gestion locative de biens ou de droits immobiliers, l'activité de syndic, et d'une façon générale toute activité se rapportant de près et de loin aux activités d'agent immobilier, de consultant dans ces matières, ...

- toutes autres missions, tel que des expertises, évaluations et états des lieux, etc.

- Ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion, dans la plus large acceptation du terme, de son patrimoine mobilier et immobilier, plus précisément sa mise en valeur, en location et son entretien. - Effectuer ou participer à toute construction en qualité de constructeur professionnel, ou de promoteur,

10. - Toutes prestations d'intermédiaire commercial pour la vente, l'achat, la distribution, l'importation ou l'exportation, en gros ou en détail, de tous produits ou services généralement quelconques.

- effectuer ou participer à toute construction ou rénovation en qualité de constructeur professionnel, ou de promoteur, - dans le cadre de cette gestion, notamment acquérir, lotir aliéner, prendre et donner à bail tous biens meubles et immeubles, contracter ou consentir tous emprunts hypothécaires ou non, cette énumération n'étant pas limitative. - La promotion immobilière de tous biens (bureaux, résidentiels ou non, centres commerciaux ou industriels, hôtels, zones d'activités et marchés, ports de plaisances, stations de sports d'hiver, etc).

- Toute activité de négociation immobilière (vente, achat, location, ...), la gestion locative de biens ou de droits immobiliers, l'activité de syndic, et d'une façon générale toute activité se rapportant de près et de loin aux activités d'agent immobilier, de consultant dans ces matières, ...

- Toutes autres missions, tel que des expertises, évaluations, audit technique et états des lieux, etc. La gestion et la coordination de chantiers, la sécurité, l'analyse de risques, la création et la gestion de projets.

11. - toutes opérations de négociations, courtages, commissions ou représentations, agences de toute nature (notamment d'assurances et réassurances de toute nature) et en particulier toute activité de consultant dans ces matières.

- toutes opérations de gestion, achat, de vente de portefeuilles d'assurances et réassurances, de management, de financement ;

- le courtage et la négociation de toutes opérations de financement, de crédit et d'hypothèque, d'escompte, de renseignements commerciaux, ainsi que de cautionnement.

- la négociation de tous prêts et ouvertures de crédit avec ou sans garantie hypothécaire, le prêt personnel.

12. - Toute entreprise de création, implantation, d'aménagement, d'entretien de terrains divers, de plaines de jeux et de sports, terrasses, de parcs, jardins et espaces verts, bassins de natation, terrassements, de tonte et semis de pelouse, tous travaux de plantation et de revêtement spéciaux pour terrains de sport, ainsi que l'aménagement de terrasses et de lieux de loisirs; toute entreprise de travaux horticoles et arboricoles, de plantations forestières, de placement de clôtures et palissades de tous types et d'éclairage extérieur; tous travaux de drainage, d'irrigation et d'arrosage de tous sols.

- La société a pour objet les travaux d'entretien d'espaces verts et pépinières, l'abattage, l'élagage, le débardage et la taille d'arbres ainsi que la vente au détail de semences, plantes, fleurs, arbustes et tous objets divers accessoires.

- Le pavage de cour intérieur et trottoirs ; l'aménagement, la création et l'implantation et l'entretien des aires ou parcs de stationnement,

- le placement, la restauration, la conception, la fabrication-production, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, la location, de tous éléments intérieurs à la construction, de tous éléments de décoration ou d'ameublement (notamment placards et cuisines équipées), de tous biens meubles, objets et accessoires de décoration d'intérieur et d'extérieur de quelque nature que ce soit en ce compris le mobilier de jardin et de bureau; toute mission et activité découlant de la décoration et de l'aménagement d'intérieur, de jardins et terrasse ; tous travaux de conception et de fabrication de pièces de mobiliers et d'objets de décoration, et le placement et la vente de ceux-ci.

- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, en gros et au détail, d'articles de cadeau, de fleurs, plantes d'ornements, arbres et arbustes, et travaux horticoles, de toutes marchandises et de tous produits liés au secteur de l'artisanat, de la peinture, du bricolage.

13. Les prestations de services, de conseil/consultance, de gestion et d'organisation d'entreprises, assistance, formation, de renseignements dans son sens le plus large et notamment mais non exclusivement : gestion journalière de sociétés, analyses de besoins, d'études techniques et scientifiques, d'études de marché, de méthode de marketing et de commercialisation de services ou de produits, études de sécurité, économiques, juridiques et fiscales, restructuration d'entreprise, analyses financières, organisation et gestion des ressources humaines, administrative, mise en place de structure financière, opération de restructuration, de type venture capital, fusion et acquisition, politique d'investissement ; en matière de logistique et de création, d'administration et gestion (d'entreprises), la gestion de projets, le développement et la mise en place de solutions dans les domaines financiers, administratifs, organisationnels et informatiques, de stratégie managériale, de l'informatique, de la communication, de l'audiovisuel, les télécommunications et des multimédias, du project management et coaching, ainsi que le courtage commercial dans les domaines ci-avant décrits.

14. - Le management et la fourniture à des entreprises et des sociétés, de services, de formations et conseils, de gestion et d'organisation d'entreprises, ce dans le sens le plus large du terme, tant en Belgique qu'à l'étranger.

- La gestion et la direction opérationnelle d'entreprises, l'intérim management et la gestion de projet.

- L'étude, la création, l'acquisition, la vente, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance, la régie, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières.

15. - La fourniture à tous tiers d'une assistance intellectuelle ou matérielle par tous moyens, fussent-ils financiers; - la représentation, la distribution, la location de tout matériel susceptible d'être utilisé comme support ou complément de toute création;

- la gestion et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle tant en Belgique qu'à l'étranger.

- l'édition sous toutes ses formes, notamment sous divers labels.

- l'acquisition, l'exploitation, la production, l'exécution, la diffusion, la représentation sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit et notamment par la vente, la location, la publication, l'édition, la reproduction graphique, musico-mécanique, photographique, sonore et visuelle, cinématographique, par tous procédés connus (papier, disque, films, bandes, radio, télévision, télécommunications, presses, cassettes etc..) et par tous procédés qui seront découverts à l'avenir, des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, audio-visuelles, sous quelque forme qu'elles se présentent, opéras, ballets, opérettes, mélodies, chansons, sketches, films long-métrages, films court-métrages, supports publicitaires et spots, articles de presse, etc.

16. Toutes activités d'expertise, d'audit, de renseignements et plus particulièrement en matière de développement des capacités industrielles et technologiques des entreprises.

La gestion et la coordination de chantiers, la sécurité, l'analyse de risques, la création et la gestion de projets.

17. - La facilitation et l'accompagnement de tiers pour le démarrage, la reconversion ou le démantèlement, ou l'achat et la vente de projets et entreprises ayant un rapport avec les activités précitées.

- La prospection de la clientèle pour compte d'autres sociétés ou associations, les contacts et le choix des fournisseurs de celles-ci.

18. - La participation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit dans toutes les sociétés et entreprises existantes ou à créer -industrielles, commerciales, financières ou immobilières, agricoles-, sous quelque forme que ce soit, à la création, au développement, à la transformation et au contrôle de toute société ou entreprise belge ou étrangère et l'octroi à de telles entreprises de tous concours notamment financier, technique, commercial ou administratif.

- L'administration, la supervision au contrôle de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et toutes autres.

- La promotion et la reconversion de sociétés par apport d'assistance technique ou financière et, le cas échéant, par fusion avec elles.

19. La gestion, la mise en valeur, pour son compte ou pour compte de tiers, de valeurs de portefeuille et plus généralement de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Bourse; toutes opérations de financement, cautionnement et de prêt en faveur de toute filiale.

La gestion, la mise en valeur, l'exploitation ou la mise en location de tous biens immeubles, bâtis ou non bâtis, propriétés forestières et /ou agricoles ou de type urbain ou de type industriel, soit pour son compte ou pour le compte de tiers, soit en exploitant directement, soit en prenant à bail ou en donnant à bail de n'importe quelle manière.

20. - La société a pour objet toutes activités (notamment de consultance et les services qui en découlent) de marketing et de graphisme et dans ce cadre elle pourra créer et exploiter tout concept, image, logo et publication, faire de la mise en page, de l'édition, de l'impression et de l'imprimerie, nécessaire à l'exercice de son objet social.

- la réalisation, la vente, la location de produits, d'articles promotionnels ; le sponsoring en tout genre et la création de logos ;

- La commercialisation (en gros ou au détail), l'importation, l'exportation, la distribution, le service après-vente de tous types de matériels et de services, de tous accessoires et produits dérivés ou publicitaires liés aux activités prédécrites, destinés à toute industrie et/ou administration publique ou privée.

- L'import-export, le commissionnement, le courtage, la représentation, l'achat, la vente, le commerce sous toutes ses formes de tous produits et techniques.

- la prospection de la clientèle pour compte d'autres sociétés ou associations, les contacts et le choix des fournisseurs de celles-ci ;

21. - le référencement, l'achat et la vente, la promotion, la production, la valorisation, de tout bien ou service s'inscrivant dans le cadre de l'écologie et du développement durable au sens le plus large du terme.

22. - La société pourra également effectuer, pour compte propre ou compte tiers, tous travaux de bureau, tels que l'administration, téléphonie et le secrétariat ; la prestation de tout service administratif ou social.

- La tenue et le suivi de la facturation pour compte de tiers, la fourniture de toutes prestations de conseils, de services et de produits dans les domaines commerciaux, administratifs et informatiques (soft et hard);

23. - toutes activités de conception, production, réalisation, édition, distribution, exploitation, maintenance, reproduction, animation et promotion de tous site internet, ainsi que de tous programme informatique et électronique qu'il soit destiné au net ou non, ainsi que la production, diffusion, achat, vente et la commercialisation en générale de tous programme informatique sur support électronique (disquette, CD-Rom, etc) sans que la présente liste soit limitative.

- La recherche, la conception, l'engineering, la transformation, l'amélioration et la réalisation de tous matériels et concepts dans le domaine de l'informatique, de l'automatisation, de la robotique, de l'électronique, la commande numérique, de l'optique, de l'électricité, de la mécanique, de la machine-outil, de l'électromécanique pour toute industrie ou administration publique ou privée.

24. La création, la diffusion, la mise à jour de tous sites relatifs aux labels de qualité, de tous sites internet de commercialisation et de promotion de tous produits de qualité, la promotion des systèmes de gestion de la qualité ainsi que le conseil, la promotion, et le contrôle.

25. - Tous travaux d'édition.

- La société pourra en particulier créer et exploiter les CD (compact-disks), tout support multimédia et sites 'Internet', vendre tout ce qui concerne les multimédias et les produits présents sur les sites 'Internet' et les produits informatiques.

- toutes activités se rapportant à la conception, la réalisation, l'exploitation, la commercialisation, l'achat, la location et la vente de toutes les formes de publicité généralement quelconques, et ce sur tous supports matériels, audio-visuels, informatiques, généralement quelconques.

26. - la conception, le développement, l'audit de site internet, le suivi en matière de consultance, communication, marketing, management et publicitaire au niveau belge, européen et mondial; le référencement de sites internet ;

- la rédaction publicitaire, la mise en page d'imprimés, le Webdesign, la programmation informatique, l'installation et configuration d'ordinateurs, le développement d'applications pour téléphones mobiles, la maintenance informatique, l'installation réseaux informatique, l'hébergement d'applications informatiques, le référencement internet ;

- la conception graphique, la direction artistique, la gestion de projets informatiques, l'architecture d'applications informatiques ;

- le design d'interface graphique, l'analyse ergonomique et comportementale ;

27. - la stratégie de communication, la stratégie Marketing et e-Marketing, la mise en place et suivi de campagnes publicitaires, l'achat d'espaces médias, la conception et animation 3D ; la retouche d'images/Photogravure ;

- la photographie, la prise de vues vidéo, le montage vidéo, le dessin et l'illustration ;

- le packaging et design d'objets publicitaire, la conception, design et réalisation d'objets de décoration, la signalétique et vitrophanie ;

28. Toute activité se rapportant au domaine de la communication, et notamment :

- la création, la réalisation, la production, la distribution, la promotion, la location, l'achat et la vente de tous programmes radiophoniques, audiovisuels et musicaux, y compris les messages publicitaires sous toutes formes ; la vente d'espaces publicitaires radiophoniques ou audiovisuels sous toutes formes et ce sur tous supports matériels, audio-visuels, informatiques, généralement quelconques.

- Les activités de publicité, de promotion et de relations publiques

- la conception, la réalisation, l'organisation, la commercialisation de tout événement médiatique et de tout système d'information en relation avec les activités de la société ;

- Le commerce, courtage de tous travaux de photographie ou photocopie à titre industriel ou privé, tous travaux de laboratoires y afférents comme tous traitements de l'image par quelque procédé que ce soit, ainsi que le commerce de matériel et de produits photographiques, films documentaires et des reportages photographiques, l'exploitation commerciale de prises de vues ainsi réalisées, le commerce de tout le matériel exigé pour ce genre d'activités ; l'achat, la location et la vente de tout matériel se rapportant au traitement direct ou indirect de l'image ou du son (matériel photographique, audio, vidéo, télévisuel, multimédia, ...) et de tous accessoires et papiers.

- L'organisation, l'achat, la vente, la location, la réalisation de tout matériel publicitaire et opérations concernant l'organisation, l'exploitation, la gestion d'événements culturels, artistiques ou sportifs

- Le conseil et la formation en communication

- La gestion et la conception de budgets publicitaires, direct marketing, promotionnels, nouveaux médias et relations publiques, l'étude et l'exécution de telles actions

- La création, la production et la diffusion de matériel publicitaire et promotionnel ainsi que la vente de biens et services relatifs à la publicité au sens large.

- Le lettrage, la décoration et tout type d'activités connexes.

- La société pourra en particulier créer et exploiter les CD (compact-disks), tout support multimédia et sites 'Internet', vendre tout ce qui concerne les multimédias et les produits présents sur les sites 'Internet' et les produits informatiques.

- toutes activités se rapportant à la conception, la réalisation, l'exploitation, la commercialisation, l'achat, la location et la vente de toutes les formes de publicité généralement quelconques, et ce sur tous supports matériels, audio-visuels, informatiques, généralement quelconques.

- La production, la réalisation, la distribution, la promotion et d'une façon générale la mise sur pied de tous films ou projets à caractère médiatique ou non sur tous types de support.

29. - toutes activités de conception, production, réalisation, édition, distribution, exploitation, maintenance, reproduction, animation, traduction/adaptation et promotion de tous site internet, ainsi que de tous programme informatique et électronique qu'il soit destiné au net ou non, ainsi que la production, diffusion, achat, vente et la commercialisation en générale de tous programme informatique sur support électronique (disquette, CD-Rom, etc) sans que la présente liste soit limitative.

- Le prototypage.

- La gestion ; la saisie et le traitement de données ; l'activité de banque de données ; la récupération de données. - Le commerce (achat, vente, location, mise à disposition) de matériel informatique, électronique et de communication de toute nature en ce compris toutes activités annexe telle que la conception, la réalisation de tout logiciels, jeux électroniques, la production, l'entretien et la maintenance de matériel électronique, cette énumération étant exemplative et non limitative.

- La mise à disposition de logiciels en ligne.

30. - la conception, la mise en application et la commercialisation de services informatiques et de tous systèmes de programmation s'y rapportant

- la mise à disposition sous quelque forme que ce soit, notamment la location et la vente (en gros ou en détail) de matériel informatique, électronique et de communication de toute nature, d'ordinateurs et de produits se rattachant à l'équipement de ceux-ci, en particulier de logiciels d'application.

- l'achat, la vente au détail et en gros, l'importation, l'exportation, l'installation, la réalisation, la maintenance, l'entretien et la réparation de tous appareils, matériel, programmes et câblages, réseaux filaires ou sans fil, qu'il s'agisse d'informatique, de bureautique, de multimédia, de téléphonie, de mobiliers, etc.

- la maintenance et le développement de tout matériel informatique, photographique, audio-visuel, multimédia ...

- la conception et l'installation de sites informatiques, pages web.

- l'installation, l'assistance d'ordinateurs personnels et de logiciels.

- le commerce de tous accessoires et produits dérivés ou publicitaires liés aux activités prédécrites, fournitures de services de télécommunication.

- la papeterie et tous consommables et articles de bureau ;

- d'appareils de téléphonie, télégraphie, appareils électriques et électroniques, audio et vidéo, l'informatique, y compris les appareils de télécommunication, centraux téléphoniques, télécopieurs, ainsi que tout composant de montage de ces appareils ;

- de tout matériel se rapportant au traitement direct ou indirect de l'image ou du son (matériel photographique, audio, vidéo, télévisuel, multimédia, ...) et de tous accessoires et papiers ;

- toutes activités telles que la conception, la réalisation de tout logiciels, la production, l'entretien et la maintenance de matériel électronique, cette énumération étant exemplative et non limitative.

- La gestion et le traitement de données ; l'activité de banque de données.

- le commerce en gros ou en détail d'appareils de téléphonie, télégraphie, appareils électriques et électroniques, audio et vidéo, pour la reproduction musicale en tout genre, l'informatique, y compris les appareils de télécommunication, centraux téléphoniques, télécopieurs, ainsi que tout composant de montage de ces appareils

31. - la gestion et le suivi de production d'imprimés ;
 - la vente de logiciels informatiques, le conseil informatique ;
 - le coaching, l'expertise et la conception relatifs aux matières sus mentionnées ;
 - l'édition, la réalisation, la production et la diffusion de tout texte, image sur tous supports en toutes langues et tous pays relatives aux activités précitées ;
 - la création d'une banque internationale de données sur tous supports (photo, vidéo, numérique, sound, etc....) et tous médias actuels et futurs en relation avec les activités précitées ;

32. - Toutes opérations généralement quelconques, se rapportant directement ou indirectement aux arts graphiques, imprimerie et travaux connexes, tels brochage, reliure, clicherie, films et plaques offset, etc., ainsi qu'à la publicité graphique, qu'elle effectue ces opérations pour son compte ou pour compte d'autrui.

- L'impression et la création obtenues par un procédé mécanique, photographique, électronique, informatique ou autres ;

- Le marquage et le lettrage, la sérigraphie, la tampographie, le placement de ces articles sur tous supports y compris les composants électroniques, l'étude et la conception graphique ;

- Le découpage, la transformation et tout traitement du papier, carton ou autres matériaux ;
- l'édition, l'impression et le commerce sous toutes ses formes, en gros ou en détail, pour compte propre ou compte de tiers, de livres et en particulier de livres scolaires et scientifiques, revues, ouvrages d'informations, articles didactiques, de produits de l'audio-visuel, d'objets d'art graphique de textes publicitaires et autres, de journaux et autres publications généralement quelconques ainsi que la représentation de tous autres éditeurs.

- L'impression ou la gravure en creux ou en relief sur matière réfléchissante ou non par rayon laser.

33. La fabrication, le négoce, la vente, l'installation et l'entretien de tout matériel de signalisation et de sécurité, de cachets, découpes de logos, caractères et sigles, équipement de police et de gendarmerie, impression ou gravure en creux ou en relief, sur matières réfléchissante ou non, oxydation anodique, plaques indicatrices ou de firmes gravées ou imprimées, plastique moulé en relief, sérigraphie technique ou publicitaire, signalisation bâtiments et routes, tableaux synoptiques, ainsi que toute signalisation sur support généralement quelconque présent et à venir, tout traitement de signalisation et de contrôle par tout mode de mesure mécanique, électronique ou informatique.

La mise en œuvre de tout procédé généralement quelconque ayant pour objet le traitement de surface en vue d'y appliquer tout produit pour en améliorer la qualité ou en changer la nature. L'achat, la vente, la location, le leasing de tout appareil mécanique, électrique et/ou électronique permettant de réaliser les objets précités.

34. - La coordination de tous travaux de sous-traitance.

- La prestation de main d'œuvre dans tous ces les activités de la société.

35. La préparation des sites, la remise en état des lieux après travaux, l'exécution pour les tiers de travaux de levage, y compris l'installation d'échafaudages montage et démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail.

36. - La société pourra en outre réaliser la vente, l'achat, la transformation, le conditionnement, la livraison et l'installation, l'entreposage, la distribution, la location, l'échange, l'import, l'export en gros et en détail, l'intermédiaire de commerce, l'expédition, la création, la fabrication, le montage-démontage, la réparation, le traitement, l'entreposage et le transport de tout matériel, matières premières, denrées et mobilier pouvant servir et nécessaire à son activité ou liés à l'objet de la société, et à l'organisation d'événements de toutes natures, et des procédés, produits et méthodes ayant un rapport avec son objet social, ainsi que la mise à disposition de tiers de tous moyens nécessaires à la réalisation de son objet.

- Toutes activités dans le commerce, la promotion et la production de tous produits ou toutes pièces détachées ou manufacturées.

- L'entreprise de location de tout matériel relatif aux activités ci-dessus.

Elle pourra notamment prendre, acquérir, aliéner, exploiter ou concéder (en location) tous fonds de commerce, tous brevets, licences, marques de fabrique (et de commerce) ou procédés de fabrication relatifs à son objet, réaliser le développement, la gestion, la mise en valeur, la prise (en location) ou l'attribution de tous fonds de commerce, de licences, de brevets, marques de fabrique et de commerce, de know-how et autres droits intellectuels.

37. - La société peut effectuer directement ou indirectement toutes activités d'intermédiaire, de mandataire, de prestations financières, commerciales, techniques, administratives ou sociales pour compte de tiers en rapport avec son objet social.

- La prospection de la clientèle pour compte d'autres sociétés ou associations, les contacts et le choix des fournisseurs de celles-ci ;

- L'import-export, le commissionnement, le courtage, la représentation, l'achat, la vente, le commerce sous toutes ses formes de tous produits et techniques.

- la prestation de service de conseil en organisation et gestion d'entreprises actives dans ce domaine ou dans tout autre domaine au sens le plus large qui soit, la représentation, la promotion et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial.

- l'activité de lobbying, d'intermédiaire, de mise en contact et/ou de conseil, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les matières et activités évoquées dans le présent objet social.

- La représentation commerciale, tant en Belgique qu'à l'étranger, de tous biens de quelque nature que ce soit ; le commerce et le négoce international des tous produits.

38. - Toutes fonctions de consultance et/ou de service, la formation, l'expertise technique et l'assistance, liées aux domaines précités ainsi qu'organiser toutes conférences, réunions ou séminaires en rapport directement ou indirectement avec son objet social.

La société pourra également réaliser et publier toutes enquêtes, études et analyses dans ces domaines.

39. Dans toutes les activités précitées, la sélection et le recrutement de personnel (technique, administratif ou autre), tant pour son compte que pour le compte d'autres entreprises.

La société pourra également mettre à la disposition de tiers tous moyens (en ce compris la mise à disposition de personnel) nécessaires à la réalisation de son objet, ainsi que louer ou vendre tout matériel, meuble ou installation nécessaire à la production et la diffusion de ses produits et supports ou à l'exercice de son activité.

40. Dans toutes les activités précitées, la sélection et le recrutement de personnel (technique, administratif ou autre), tant pour son compte que pour le compte d'autres entreprises.

La société pourra également mettre à la disposition de tiers tous moyens (en ce compris la mise à disposition de personnel) nécessaires à la réalisation de son objet, ainsi que louer ou vendre matériel, meuble ou installation nécessaire à la production et la diffusion de ses produits et supports ou à l'exercice de son activité.

41. La société pourra, uniquement pour son compte propre, acquérir, détenir et gérer un patrimoine de valeurs mobilières et immobilières, matières premières et devises étrangères à titre permanent ou provisoire, actions, titres de créances ou instruments financiers, leur gestion, mise en valeur, leur cession par vente, apport, transfert ou autrement.

42. - Sous réserve des dispositions légales et réglementaires relatives à l'épargne publique, la société peut recevoir, emprunter, accorder des emprunts, garantir des engagements de tiers, notamment et non exclusivement de ses filiales. - Elle pourra réaliser le financement, sous toutes formes et notamment de fonds d'investissement de tiers investisseurs, de toutes entreprises ou opérations de tiers au moyen de prêts et de crédits, de caution, d'aval, ou de garantie généralement quelconque, même hypothécaire et en général de toutes opérations financières au sens large, sauf si elles sont réservées par la loi aux banques, sociétés de bourse ou aux organismes de crédits.

- Elle peut se porter caution, constituer des garanties personnelles et réelles au profit de tiers, personnes physiques ou morales, notamment et non exclusivement de ses filiales. Elle peut consentir au profit de ces sociétés ou de tout tiers envers lesquels elle contracterait des engagements, toutes dations en gage hypothécaires ou autres et toutes garanties plus généralement quelconques.

43. L'acceptation et l'exercice de mandats de gérant, d'administrateur, de liquidateur et de membre de comité de direction dans toutes sociétés, entreprises ou associations.

La société pourra également regrouper toute sa clientèle sous forme de club ou toute autre forme valable moyennant ou non redevance à fixer par la gérance. Elle pourra développer ses activités elle-même ou en collaboration avec des gérants ou franchisés indépendants.

La société peut faire ces opérations en nom et compte propre, mais aussi au nom et/ou pour compte de ses membres, et même pour compte de tiers, notamment à titre de commissionnaire.

Toute activité reprise ci-avant qui nécessiterait une autorisation préalable ou un accès à la profession sera suspendue jusqu'à l'obtention éventuelle de cette autorisation ou accès à la profession.

La société pourra réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de scission, de participation, de souscription et par tout autre moyen, dans toutes sociétés, entreprises ou associations ayant un objet similaire ou connexe au sien, ou de nature à favoriser la réalisation de son objet, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services. »

L'objet social de la société absorbante est déjà adapté à l'exercice des activités de la société après transfert de la branche d'activité commerciale « exploitation d'un club de golf et de club house » de la société partiellement scindée.

2.8. Capital et nombre d'actions

La société anonyme CHÂTEAUX THERMES & GOLF a un capital de 21.922.000 euros représenté par 15.974 actions sans désignation de valeur nominale.

Ce capital est intégralement souscrit et libéré.

II. Rapport d'échange

1.1 Il est proposé de procéder à la scission partielle sur base du projet des comptes annuels arrêtés au 31/12/2019 dans la société à scinder partiellement et sur base du projet des comptes annuels arrêtés au 31/12/2019.

1.2. Suite à l'opération de scission partielle, des éléments du patrimoine, activement et passivement, lesquels éléments constituent la branche d'activité commerciale « exploitation d'un club de golf et de club house » seront transférés à la société absorbante, moyennant l'attribution aux actionnaires de la société partiellement scindée de nouvelles actions de la société absorbante.

1.3. Le tableau de répartition des actifs et des passifs (actifs et passifs de la société partiellement scindée transférés à la société absorbante et ceux demeurant dans celle-ci) figure en Annexe.

1.4. Le rapport d'échange suite au transfert de la branche d'activité commerciale « exploitation d'un club de golf et de club house » de la société partiellement scindée, la société à responsabilité limitée NAXHELET, à la société absorbante, la société anonyme CHÂTEAUX THERMES & GOLF, s'établit conventionnellement comme suit :

Le rapport d'échange a été établi sur base des fonds propres de la société partiellement scindée tels qu'ils résultent du projet des comptes annuels arrêtés au 31/12/2019 dans la société partiellement scindée et sur

base des fonds propres de la société absorbante tels qu'ils résultent du projet des comptes annuels arrêtés au 31/12/2019 dans la société absorbante.

La valeur des actions de la société absorbante, sur base des fonds propres au 31/12/2019 s'élève à 19.786.183,74 euros (fonds propres au 31/12/2019) / 15.974 (nombre d'actions de la société absorbante) = 1.238,65 euros.

Les fonds propres au 31/12/2019 transférés de la société partiellement scindée à la société absorbante s'élèvent à 44.481,08 euros.

Dès lors le nombre d'actions de la société absorbante à émettre est établi comme suit :

44.481,08 euros (fonds propres transférés de la société partiellement scindée sur base du projet des comptes annuels arrêtés au 31/12/2019) / 1.238,65 (valeur des actions de la société absorbante, sur base des fonds propres au 31/12/2019) = 35,91, arrondi à 36 nouvelles actions de la société absorbante pour 14.799 actions de la société partiellement scindée.

En rémunération des éléments actifs et passifs transférés du patrimoine de la société partiellement scindée, à savoir la société à responsabilité limitée NAXHELET, à la société absorbante, à savoir la société anonyme CHÂTEAUX THERMES & GOLF, il sera créé 36 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale de la société absorbante, qui seront attribuées aux actionnaires de la société partiellement scindée proportionnellement à leur participation dans le capital de celle-ci.

En conséquence, l'organe de gestion de la société à scinder partiellement et celui de la société absorbante auront pour charge d'attribuer aux actionnaires de la société partiellement scindée, la société à responsabilité limitée NAXHELET, 36 nouvelles actions de la société absorbante, la société anonyme CHÂTEAUX THERMES & GOLF pour les 14.799 actions de la société à responsabilité limitée NAXHELET qu'ils détiennent.

Il sera donc attribué à Monsieur Bernard JOLLY 34 nouvelles actions de la société absorbante pour les 14.169 actions de la société partiellement scindée qu'il détient, et à Madame Françoise de VAUCLEROY 2 nouvelles actions de la société absorbante pour les 630 actions de la société partiellement scindée qu'elle détient.

Il n'y aura pas de soulte à payer.

1.6. Le capital social de la société absorbante, après scission partielle, s'élèvera à 21.922.000 euros + 69.719,83 euros = 21.991.719,83 euros.

Le capital de la société absorbante sera représenté par 15.974 + 36 actions = 16.010 actions sans désignation de valeur nominale.

III. Modalités de remise des actions

Au plus tard dans le mois de la décision de scission partielle, il sera procédé par les administrateurs de la société absorbante, à l'inscription au registre des actions de la société absorbante, des 36 nouvelles actions émises à l'occasion de la scission partielle, sous le contrôle de l'organe d'administration de la société partiellement scindée.

IV. Date à partir de laquelle les actions nouvellement créées dans la société absorbante à l'occasion de la scission partielle donneront droit à participer aux bénéfices.

Les 36 nouvelles actions de la société absorbante, la société anonyme CHÂTEAUX THERMES & GOLF, créées suite à la scission partielle de la société à responsabilité limitée NAXHELET et attribuées aux actionnaires de la société partiellement scindée, donneront le même droit de participer aux bénéfices que les actions de la société anonyme CHÂTEAUX THERMES & GOLF existantes avant la scission partielle et ce, à compter du 01/01/2020.

V. Date à partir de laquelle les opérations accomplies en partie par la société partiellement scindée et se rapportant aux éléments actifs et passifs transférés dans la société absorbante sont considérées au point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante.

Toutes les opérations accomplies en partie par la société partiellement scindée et se rapportant aux éléments actifs et passifs transférés dans la société absorbante, sont considérées au point de vue comptable comme accomplies pour cette société absorbante à compter du 01/01/2020, zéro heure.

VI. Droits spéciaux à attribuer aux actionnaires de la société partiellement scindée qui ont des droits spéciaux ainsi qu'aux porteurs de titres autres que les actions ou mesures proposées à leur égard

Il n'y a pas d'actions dans la société partiellement scindée donnant des droits spéciaux à des actionnaires, ni de titres autres que des actions représentatives du capital.

Par conséquent, il n'y a pas de droits spéciaux à attribuer par la société absorbante aux actionnaires de la société partiellement scindée, ni de mesures à proposer à leur égard.

VII. Emoluments spéciaux du commissaire ou d'un réviseur d'entreprises ou d'un expert-comptable externe chargé de la rédaction du rapport prévu par l'article 12 : 62 du Code des sociétés et des associations

Conformément aux articles 12 : 62 et 12 : 65 du Code des Sociétés et des Associations, tous les actionnaires de la société à scinder partiellement et ceux de la société absorbante seront présents ou représentés lors de l'assemblée générale de leur société appelée à se prononcer quant à la scission partielle envisagée et renonceront, à l'unanimité des voix, à l'application des articles 12 : 61 et 12 : 62 du Code des Sociétés et des Associations) en tant qu'ils se rapportent aux rapports (scission simplifiée).

Par conséquent, le rapport prévu à l'article 12 : 65 du Code des Sociétés et des Associations n'est pas nécessaire et de tels émoluments ne seront en conséquence pas attribués.

VIII. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés participant à la scission partielle

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion des sociétés participant à la présente scission partielle.

IX. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif de la société partiellement scindée à transférer la société absorbante.

1. Eléments à transférer

Les actifs et passifs de la société à responsabilité limitée NAXHELET à leur valeur nette comptable sur base du projet des comptes annuels arrêtés au 31/12/2019 dans la société partiellement scindée, transférés à la société absorbante sont repris dans l'annexe à la présente.

L'ensemble des éléments actif et passif relatif aux branches d'activités « agricole » et « promotion immobilière » de la société partiellement scindée, la société à responsabilité limitée NAXHELET, restera sa propriété postérieurement à la présente scission partielle.

L'ensemble des éléments actif et passif constitutifs de la branche d'activité commerciale « exploitation d'un club de golf et de club house » de la société partiellement scindée sera transféré à la société absorbante, la société anonyme CHÂTEAUX GOLF & SPA.

2. Clause résiduelle

Dans le cas où un élément du patrimoine actif, ne serait pas attribué expressément ci-dessus, et que l'interprétation du présent projet de scission partielle ne permettrait pas de décider de la répartition de cet élément, celui-ci ou sa contre-valeur serait attribué à la société partiellement scindée, la société à responsabilité limitée NAXHELET, propriétaire initiale de cet élément du patrimoine actif.

Dans le cas où un élément du patrimoine passif ne serait pas attribué expressément ci-dessus, et que l'interprétation du présent projet de scission partielle ne permettrait pas de décider de la répartition de cet élément, la société partiellement scindée et la société absorbante en seraient solidairement responsables.

X. Répartition aux actionnaires de la société à scinder partiellement des nouvelles actions de la société absorbante ainsi que le critère sur lequel cette répartition est fondée

En rémunération des éléments actifs et passifs transférés du patrimoine de la société partiellement scindée, à savoir la société à responsabilité limitée NAXHELET, à la société absorbante, à savoir la société anonyme CHÂTEAUX THERMES & GOLF, il sera créé 36 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale de la société absorbante, qui seront attribuées aux actionnaires de la société partiellement scindée proportionnellement à leur participation dans le capital de celle-ci.

En conséquence, l'organe de gestion de la société à scinder partiellement et celui de la société absorbante auront pour charge d'attribuer aux actionnaires de la société partiellement scindée, la société à responsabilité limitée NAXHELET, 36 nouvelles actions de la société absorbante, la société anonyme CHÂTEAUX THERMES & GOLF pour les 14.799 actions de la société à responsabilité limitée NAXHELET qu'ils détiennent.

Il sera donc attribué à Monsieur Bernard JOLLY 34 nouvelles actions de la société absorbante pour les 14.169 actions de la société partiellement scindée qu'il détient, et à Madame Françoise de VAUCLEROY 2 nouvelles actions de la société absorbante pour les 630 actions de la société partiellement scindée qu'elle détient.

Il n'y aura pas de soulte à payer.

XI. Motifs de la scission partielle

La décision des organes de gestion de chacune des sociétés participant à la présente scission partielle de proposer à l'assemblée générale de leur société respective cette scission partielle en transférant les éléments d'actif et de passif constitutifs de la branche d'activité commerciale « exploitation d'un club de golf et de club house », est motivée par les éléments suivants.

La société partiellement scindée, à savoir la société à responsabilité limitée NAXHELET, dispose de trois branches d'activités distinctes : une branche d'activités « exploitation de club golf et de club house », une branche d'activités « agricole » et une branche d'activités « promotion immobilière ».

Ces branches d'activité constituent des ensembles qui, du point de vue technique et sous l'angle de l'organisation, représentent des activités autonomes, susceptibles de fonctionner par leurs propres moyens.

Ces activités nécessitent une gestion organisationnelle spécifique.

Le transfert de l'activité exploitation de club de golf et de club house permettra de centraliser au sein de la société absorbante l'ensemble des moyens techniques et humains en vue d'une gestion plus efficace. Précisons à cet égard que la société absorbante dispose également des compétences organisationnelles pour gérer l'activité commerciale transférée.

L'opération envisagée permettra à la société partiellement scindée :

- de poursuivre en toute autonomie son développement ;
- d'alléger sa structure opérationnelle ;
- de favoriser ainsi la continuité et la pérennité des activités ;
- de se focaliser sur la gestion des activités « agricole » et « promotion immobilière » qui nécessitent une approche spécifique ;

Cette scission permettra à la société absorbante de disposer des d'infrastructures adéquates pour poursuivre le développement de ses activités commerciales.

Enfin, précisons que l'opération envisagée répond au souhait de notre partenaire financier (BELFIUS) de disposer, dans le contexte du besoin de financement de chacune des activités, de garanties et d'informations financières spécifiques à celles-ci. Ceci explique également que des terrains, propres à l'activité transférée, seront immédiatement après la scission partielle apportés au capital de la société absorbante par des actionnaires privés.

Relevons enfin que les opérations envisagées ne procurent aucun avantage fiscal particulier aux sociétés participantes ni à leurs actionnaires.

XII Déclarations finales



Les conditions légales sont réunies pour placer l'opération de scission partielle dans le champ d'application des articles 211 du Code des impôts sur les revenus (neutralité fiscale), 11 et 18 § 3 du Code de la TVA (régime de continuité) et 117, § 2 et 120, § 3 du code des droits d'enregistrement (exonération des droits d'apport).

Toutes les informations échangées entre les diverses sociétés dans le cadre de ce projet de scission partielle sont confidentielles.

Ce caractère confidentiel doit être respecté. Au cas où cette scission partielle ne serait pas approuvée, toutes ces données devraient être restituées aux sociétés concernées, de façon à ce que chaque société récupère les originaux de tout ce qui la concerne.

Au cas où ce projet de scission partielle ne serait pas approuvé, tous les frais relatifs à la mise sur pied de cette opération seront supportés par la société partiellement scindée et par la société absorbante, chacune à concurrence de la moitié.

En cas d'approbation de l'opération, tous les frais non provisionnés dans l'une ou l'autre des sociétés, seront pris en charge par la société partiellement scindée.

Le présent document contient 33 pages et 2 pages d'annexes.

Ainsi fait et signé au siège social de la société absorbante, le 17 avril 2020, en deux exemplaires.

Pour la société absorbante, la SA CHÂTEAUX THERMES & GOLF

Mme Françoise de VAUCLEROY

Administratrice-délégué

Mr Bernard JOLLY.

Administrateur-délégué

Déposé en même temps au greffe : projet de scission partielle dans sa version intégrale

Pour la société absorbante, la SA CHÂTEAUX THERMES & GOLF

Mme Françoise de VAUCLEROY

Administratrice-délégué

Mr Bernard JOLLY.

Administrateur-délégué